

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le deux août, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT,

Absents excusés : Elodie LAVERT pouvoir à Nadine HOCINE, Loïc CHEVALIER pouvoir à Christian DUPUIS, Emilie GIRAUD

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 25 juillet 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-30/ OBJET : Zones de revitalisation rurales (ZRR) : Cotisation foncière des entreprises : possibilité d'exonération en faveur des établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale

M. le Maire expose au Conseil les dispositions de l'article 1466 G du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones de France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du Code Général des Impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Il ajoute que cette exonération pourrait aider l'installation ou la reprise de commerces ou d'activités artisanales sur la commune.

Vu l'article 1466 G du Code Général des Impôts,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du Code Général des Impôts
- CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Adoptée à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
Jean Noël ETAY



Le Maire
Christian DUPUIS

